



Communauté
de communes
**LACQ
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20211215-DPCCLO_2021_407-DE

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Le Président :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

DECIDE

Article 1 : de réaliser un contrat de prêt d'un montant total de 4 000 000 euros consenti par la Banque Postale afin de financer les investissements 2021.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 4 000 000 €.
- Durée totale du prêt : 21 ans.
- Index : taux fixe : 0,82 %.
- Périodicité des échéances : trimestrielle.
- Mode d'amortissement : constant.
- Remboursement anticipé du capital : le remboursement anticipé d'une tranche ne peut être effectué qu'à une date d'échéance d'intérêts et donne lieu au paiement de l'indemnité de remboursement anticipé pour la tranche en cours.
- Commission d'engagement : 0,05 % du montant du contrat de prêt.

Article 2 : il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 15 décembre 2021

Patrice LAURENT

